

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Réunion sur la création du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique - océan Indien (AASPG), Nairobi, Kenya

24 et 25 avril 2025

Point 3 de l'ordre du jour - Désignation des membres du Sous-groupe SMO ; et élection de son Président et de son Vice-président

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
Cette note de travail présente, pour examen et adoption, les questions concernant la désignation des membres du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) de l'AASPG et l'élection de son Président et de son Vice-président pour conduire ses activités. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.
RÉFERENCE(S): • Rapport des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 • Manuel de procédures de l'AASPG
Objectif (s) stratégique(s) connexe (s) de l'OACI : • A – Sécurité

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le mandat du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique – océan Indien (AASPG) et l'ordre du jour provisoire de la réunion sur la création du Sous-groupe SMO ont été communiqués aux Etats et aux organisations comme pièces jointes à la lettre d'invitation (Réf. ES AN 1/6 – 0118 du 20 mars 2025).
- 1.2. Les Etats peuvent désigner des représentants pour participer aux activités de l'AASPG et de ses organes auxiliaires (à savoir le Comité d'examen et de coordination des programmes (PRCC); le Sous-groupe SMO; les équipes de projet etc); et peuvent occuper plusieurs postes électifs Manuel de procédures de l'AASPG (voir §2)).
- 1.3. Les membres en fonction sont tenus d'exécuter diverses tâches et fonctions pendant les réunions et les événements, ainsi qu'entre les réunions. À cet égard, les États veillent à ce que les représentants élus à ce titre bénéficient de facilités adéquates pour participer et exercer leurs fonctions.

- 1.4. Pour garantir l'équilibre géographique dans la représentation, les élus doivent provenir de différentes zones ESAF et WACAF de la Région AFI, de sorte que le Président et les vice-présidents ne soient pas originaires de la même sous-région. Une répartition similaire s'applique à l'élection des membres des équipes de projet.
- 1.5. Le Sous-groupe élit un président et un vice-président parmi les représentants des Etats présents à une réunion. Pour faciliter une plus large implication possible des représentants des États membres de la Région AFI dans les activités de l'AASPG, les représentants élus peuvent exercer leurs fonctions pour une période **ne dépassant pas deux réunions consécutives ou trois années civiles consécutives, le délai le plus long étant retenu**, conformément au paragraphe 4.6.3 du Manuel de procédures.
- 1.6. Les membres d'un sous-groupe peuvent à tout moment demander l'inscription de l'élection du président ou des vice-présidents à l'ordre du jour de cet organe.

2. ANALYSE

- 2.1. Le Sous-groupe SMO est composé de responsables ayant les qualifications et l'expérience requises en sécurité de l'aviation. L'AASPG peut inviter les États et les organisations internationales à désigner des représentants spécifiques pour œuvrer au service des sous-groupes et à fournir des informations sur leurs qualifications et leur expérience (CV), pour vérification et acceptation ultérieures par l'AASPG, le cas échéant, afin de garantir la priorité et la continuité de la fonctionnalité du Sous-groupe.
- 2.2. Certes, tout État susceptible d'apporter une contribution pertinente doit avoir la possibilité de participer, mais la composition des sous-groupes est limitée à un nombre restreint d'États et d'organisations, par souci d'efficacité notamment en ce qui concerne l'activité, les coûts, la logistique et l'application de méthodes de travail informelles.
- 2.3. En outre, pour garantir la continuité souhaitée et les avantages qui en découlent, les États doivent réduire au minimum les changements d'experts désignés et leur permettre d'exercer leurs fonctions pendant une période suffisamment longue.
- 2.4. Après l'approbation du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique – océan Indien (AASPG), de son organigramme et de son manuel de procédures par la séance plénière conjointe des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 en novembre 2024 (en remplacement de l'APIRG et du RASG-AFI), le Secrétaire du Sous-groupe SMO de l'AASPG, a été nommé avec pour effet à compter du 15 février 2025.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
 - a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail;
 - b) désigner les membres du Sous-groupe;
 - c) élire le Président et le Vice-président du Sous-groupe SMO.

----- FIN -----